

Vérification Générale Périodique de vos élingues câble, chaîne et textile



Informations du produit

Le Code du Travail impose aux employeurs la vérification générale périodique des élingues câble, chaîne et textile. En cas de manquement à ces contrôles, l'employeur s'expose à des risques de dommages corporels et matériels, des sanctions financières et des poursuites judiciaires et pénales pouvant atteindre 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende.

Chez Traction Levage, pour augmenter la durée d'utilisation, pour améliorer l'efficacité et assurer la sécurité des utilisateurs, nous inspectons et réalisons des essais sur vos élingues câble, chaîne et textile.

Vous souhaitez faire vérifier vos élingues ? Alors demandez un devis à nos équipes via notre site internet